

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021 A 20H00

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusé (s) : -Dominique LE POUL, Nadine GUEREC.

Madame Marie-Dominique LE POUL a donné pouvoir à Monsieur Pierre BOUEDO.
Madame Nadine GUEREC a donné pouvoir à Monsieur Gilles CHAMILLARD.

Madame Delphine LE ROUX est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) **Modification de l'ordre du jour**

Après délibération, le conseil municipal **autorise** le Maire, **à l'unanimité des membres présents**, à rajouter à l'ordre du jour de la séance les points suivants :

- modification du prix ht du prix de vente du lot du Lotissement La Croix Marais,
- la convention de financement et de réalisation de l'extension des réseaux de l'éclairage pour le lotissement la Croix Marais,
- le tarif de la garderie 2021.

2) **Création d'une communauté de communes par partage de Centre Morbihan Communauté.**

Le conseil municipal de Buléon, après en avoir délibéré, **à 14 voix pour et 1 abstention**,

- **demande** la création d'une communauté de communes rassemblant les communes énumérées ci-dessus, par partage de Centre Morbihan Communauté,
- **prend acte** de la nécessité de réaliser une étude d'impact évaluant les incidences de cette création et demande que cette étude soit portée par Centre Morbihan Communauté,
- **autorise** le maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3) **Lotissement La Croix Marais : modification du prix de vente ht du lot.**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, **à 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention**, **fixent** le prix du lot à **12,50 € ht soit 25,00 € ttc** à compter de la séance du jour.

4) **Lotissement La Croix Marais : convention de financement et de réalisation de l'extension des réseaux de l'éclairage.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Morbihan sera en charge des travaux dans le cadre de l'extension des réseaux éclairage au Lotissement et présente donc la convention de financement et

précise que le coût pour la commune s'élève à 2 310, 00 € HT et la contribution de Morbihan Energie sera de 990,00 € TTC.

PROJET DE DELIBERATION

Après délibération, le conseil municipal, **autorise à l'unanimité des membres présents**, le Maire à signer la convention avec Morbihan Energies qui prévoit une contribution communale de 2 310,00 € ht.

5) Garderie : tarif 2021.

Après délibération et discussion, et **à l'unanimité des membres présents**, les membres du conseil municipal **fixent** au 1er janvier 2021, les tarifs suivants :

- 1,00 € la demi-heure commencée,

- 1,00 € tout dépassement de la demi-heure,

en précisant que l'étalement des dettes est autorisé dès lors que la facture s'élève à 30,00 €.

Questions diverses.

La prochaine séance est fixée au 6 avril 2021 à 20 heures.

FIN DE LA SEANCE A 21 heures 25.